



CH-3003 Berne, SECO, DSKU /seco/mup

**Courrier A**

Office fédéral de la santé publique  
M. le Prof. Thomas Zeltner  
3003 Berne

Référence: 2008-04-28/165  
Spécialiste: mup  
Berne, 05.05.2008

**Révision partielle de 7 ordonnances relatives aux produits chimiques**

Monsieur le Directeur,

Le Forum PME est une commission d'experts extra-parlementaire, instituée par le Conseil fédéral en décembre 1998. Ses membres sont pour la plupart des entrepreneurs et son secrétariat est assuré par le secteur "Politique PME" de la Direction de la promotion économique du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO). Lors de procédures de consultation, le Forum examine les projets de lois ou d'ordonnances ayant un impact sur l'économie et formule une prise de position reflétant l'optique des petites et moyennes entreprises (PME). Le Forum se penche en outre sur des domaines spécifiques de la réglementation existante et propose, si nécessaire, des simplifications ou des réglementations alternatives. Comme les entreprises sont impliquées dans l'exécution d'une grande partie des réglementations, il importe, pour le Conseil fédéral, de prendre les mesures possibles pour assurer que les PME ne soient pas surchargées par des tâches administratives, pour leur épargner des investissements supplémentaires ou des entraves à la gestion et pour réduire aussi peu que possible leur liberté de manœuvre.

Le Forum PME s'est penché, à l'occasion de ses séances des 28.11.2007 et 26.03.2008, sur le règlement REACH et le projet de révision partielle des 7 ordonnances relatives aux produits chimiques. Mme Eva Reinhard de votre office a participé à la première des deux séances, à l'occasion de laquelle les résultats de l'analyse d'impact de la réglementation (AIR) REACH ont été présentés. Lors de la deuxième séance, M. Olivier Depallens a présenté les contours du projet de révision mis en audition. Nous remercions Mme Reinhard et M. Depallens de leur aimable participation et de leurs inputs.

Conformément à son mandat, le Forum PME a examiné le projet du point de vue des petites et moyennes entreprises, en particulier de la charge administrative qu'il pourrait induire sur elles. La question des obstacles techniques au commerce a également été analysée. Les résultats des travaux sont les suivants :

Forum PME  
Pour adresse: SECO/DSKU  
Effingerstrasse 27, 3003 Berne  
Tel. +41 (31) 324 72 32, Fax +41 (31) 323 12 11  
pascal.muller@seco.admin.ch  
www.forum-pme.ch

Le principe d'introduire en Suisse le "Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques" (SGH), en adéquation avec l'Union européenne (UE), tant du point de vue du calendrier que du contenu, permettra d'éviter des entraves techniques au commerce et correspond pleinement aux souhaits des entreprises concernées.

La reprise de plusieurs éléments de REACH dans notre ordre juridique est par contre accueillie de manière mitigée. Elle tombe à un moment qui est jugé inopportun par les entreprises concernées : l'implémentation du règlement REACH dans les pays de l'UE n'est pas encore avancée et se révèle d'ores et déjà très problématique. Il serait plus opportun d'attendre que le système soit d'avantage mis en place avant de s'y adapter. Les entreprises suisses doivent actuellement se concentrer sur les questions relatives à l'enregistrement préalable des substances qu'elles exportent vers l'UE et à la substitution de celles qui ne sont plus produites et ne peuvent plus être importées en raison de REACH. L'effort de compréhension et d'adaptation qu'elles doivent faire est très important. Une modification réglementaire supplémentaire en Suisse viendrait compliquer et alourdir la situation : les entreprises risqueraient d'être dépassées par le nombre de changements simultanés et par leur complexité. A ce propos, il est à noter que les textes des ordonnances mises en audition sont extrêmement techniques et parfois difficiles à interpréter en raison du grand nombre de renvois. Le rapport explicatif devrait pour cette raison, à notre avis, être complété afin de rendre le projet plus facilement compréhensible.

En ce qui concerne l'introduction dans l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim) d'une nouvelle obligation d'établir un rapport sur la sécurité (conformément à la directive REACH), nous estimons qu'elle aurait un impact limité sur la charge administrative globale des entreprises. Certaines PME actives essentiellement sur le marché suisse pourraient toutefois devoir faire face à une charge sensiblement plus élevée qu'aujourd'hui. Celles qui exportent vers l'UE devront de toute manière établir de tels rapports alors que celles qui exportent vers des pays tiers en seront dispensées. A ce propos, nous demandons que le rapport explicatif soit précisé afin qu'il soit parfaitement clair qu'il n'est pas nécessaire d'établir un rapport sur la sécurité pour les produits chimiques exportés vers les pays tiers.

L'adaptation prévue du seuil minimal de notification à une tonne par an (correspondant au seuil d'enregistrement de REACH) est, quant-à-elle, susceptible de réduire la charge administrative des PME. Le nouveau système d'"annonces élargies" (art. 62 et 65 OChim) permettra, comme l'indique le rapport explicatif, de réduire la charge des entreprises tout en assurant une bonne protection de la santé et de l'environnement. Il mérite pour cette raison à notre avis d'être introduit - avec le nouveau seuil - immédiatement et indépendamment des autres éléments du projet.

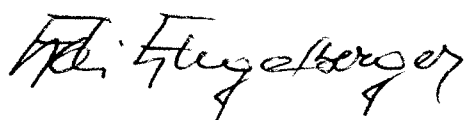
Le texte du projet de révision de l'OChim fait plusieurs fois référence à des annexes du règlement REACH, dont les contenus n'ont pas encore été définitivement déterminés dans l'UE (p.ex. les annexes XIII et XIV). La Suisse ne pourra pas influencer lors de leur adoption définitive et il n'est pas certain que les résultats finaux seront satisfaisants du point de vue des entreprises suisses. Notre pays prendrait ainsi un risque en les adoptant comme référence ; toute modification ultérieure pourrait en outre être faite sans prendre notre avis. Selon les entreprises concernées, rien ne presse au stade actuel : notre réglementation pourra être adaptée à un stade ultérieur.

Pour récapituler, le Forum PME est d'avis qu'il est nécessaire d'attendre que l'UE ait suffisamment implémenté et déterminé le contenu de REACH avant de reprendre ses éléments dans notre législation.

Les entreprises suisses devront se concentrer ces prochains mois sur les questions d'enregistrement préalable et de substitution des substances chimiques qui ne sont plus disponibles à cause de REACH. Il n'est pas opportun de charger davantage nos PME avec un changement réglementaire simultané en Suisse. Les améliorations et simplifications que constituent le relèvement du seuil minimal de notification et l'introduction du SGH sont par contre bienvenues et doivent à notre avis être introduites immédiatement.

Nous avons pu constater que les principales associations faitières concernées partagent nos préoccupations et notre avis. Nous espérons donc vivement que vous prendrez en compte nos remarques et nos recommandations. Nos membres ainsi que notre secrétariat se tiennent volontiers à votre disposition pour toute question.

Avec nos meilleures salutations.



Eduard Engelberger  
Co-Président du Forum PME  
Conseiller national  
Président de l'Union suisse  
des arts et métiers (USAM)



Dr. Eric Scheidegger  
Co-Président du Forum PME  
Ambassadeur, Directeur suppléant et  
Chef de la promotion économique du  
Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO)

Copie à : Commissions de la sécurité sociale et de la santé publique (CN/CE)